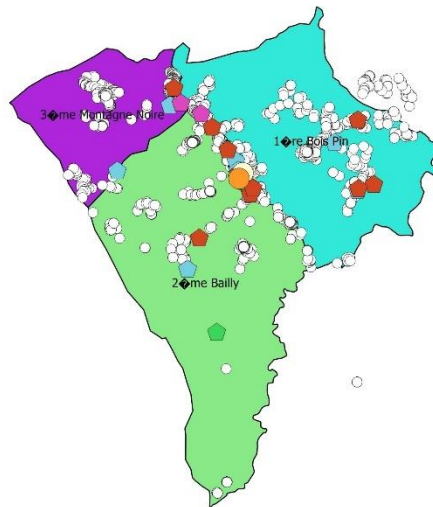


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE BAHON



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BAHON

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

AOÛT 2025

Table des matières

Introduction	2
A. Les niveaux préscolaire et fondamental	4
I. Diagnostic de la situation actuelle	4
I.1. Accessibilité et accès de ces écoles	5
I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique	15
2.1. Caractéristiques de l'évolution de la population scolarisable à Bahon	15
2.2. Structure par âge de la population scolarisable de la commune de Bahon	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population de la commune.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolarisable	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés	18
III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Bahon	20
3.1. Perspectives en matière de réaménagement du territoire	20
3.2. Normes scolaires	20
3.3. Les aires de recrutement	22
3.4. Les infrastructures	24
3.5. Les enseignants	24
3.6. Les manuels scolaires	25
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	25
B. Niveau secondaire	26
I. Diagnostic de la situation actuelle	26
1.1. Accessibilité et accès	27
1.2. Qualité de l'éducation dispensée	29
II. Analyse démographique	32
III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Bahon	33
Références bibliographiques.....	36
Les Annexes :	37
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Bahon	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le département du Nord, la commune de Bahon est délimitée par Ranquitte, Pignon, Saint-Raphaël et Grande Rivière du Nord. Elle portait autrefois le nom de « Raque-à-Zinga ». Fondée en 1910, elle a été érigée au rang de commune en 1932. Son territoire comprend la ville de Bahon ainsi que trois sections communales : la 4^e section Bois Pin, la 5^e section Bailly et la 6^e section Montagne Noire.

COMMUNE DE BAHON



La commune de Bahon est traversée par une rivière et dispose de cinq sources ainsi que de neuf puits artésiens destinés à l'usage domestique. Elle ne bénéficie pas de l'électricité. Les habitants utilisent principalement les réseaux Digicel et Natcom comme moyens de communication téléphonique. La majeure partie de la population (87,9 %) vit dans les sections communales. Ses habitants, appelés Bahonnais, tirent principalement leurs revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du commerce et, dans une moindre mesure, du tourisme.

Sa population, estimée à 23 251 habitants en 2015 par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), est passée à 26 773 habitants en 2025. Avec une superficie de 76,38 km², la densité de population est de 351 habitants par kilomètre carré.

En matière d'offre éducative, on dénombre deux établissements préscolaires, vingt-deux écoles fondamentales dont sept nationales, six secondaires et trois centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) est représenté

dans la commune par un bureau de district scolaire (BDS), situé dans la ville de Saint-Raphaël et dirigé par un inspecteur principal.

La carte scolaire qui suit porte exclusivement sur l'offre et la demande scolaires aux niveaux préscolaire, fondamental et secondaire.

A. Niveau préscolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Bahon, la majorité des établissements scolaires (70,8 %) sont non publics. Ils se répartissent par sous-réseau comme suit :

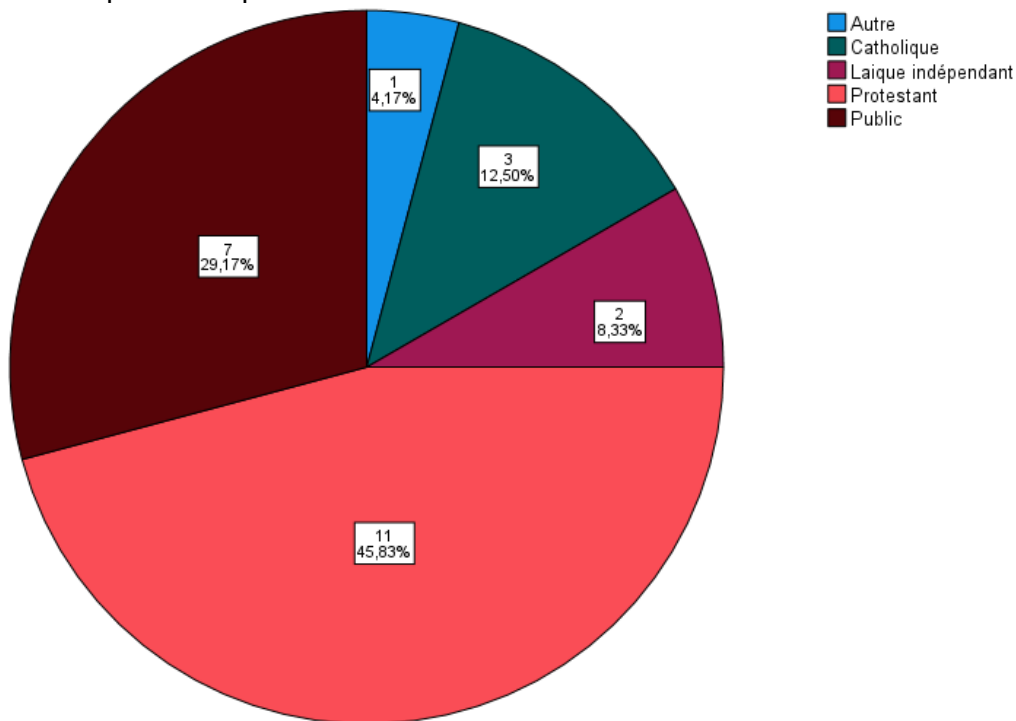


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Certains établissements fonctionnent en simple vacation (87,5 %), tandis que d'autres en double (12,5 %), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (8,3 %), de 8h00 à 13h00 (83,3 %) ou à d'autres horaires (8,3 %). Le tableau 1 présente la répartition de ces établissements dans la commune selon leur sous-réseau d'appartenance.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Bahon

Commune de Bahon	Réseau d'appartenance					Total
	Autre	Catholique	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. de Bois Pin (4ème)	# 0	0	0	3	3	6
	% 0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	50,0%	100,0%
2ème Sect. Bailla ou Bailly (5ème)	# 0	1	1	3	1	6
	% 0,0%	16,7%	16,7%	50,0%	16,7%	100,0%
3ème Sect. Montagne Noire (6ème)	# 0	0	1	1	2	4
	% 0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	50,0%	100,0%
Ville de Bahon	# 1	2	0	4	1	8
	% 12,5%	25,0%	0,0%	50,0%	12,5%	100,0%
Total	# 1	3	2	11	7	24
	% 4,2%	12,5%	8,3%	45,8%	29,2%	100,0%

La taille de ces établissements varie considérablement, allant de 24 à 524 élèves, comme l'illustre le tableau 2 selon le sous-réseau d'appartenance.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	76	76	76
Catholique	230	63	366
Laïque Indépendant	79	24	134
Protestant	170	32	524
Public	192	95	410
Ensemble	172	24	524

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre indicateurs sont pris en compte dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès aux écoles, ainsi que le rendement interne du réseau.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Bahon

L'évolution de la scolarisation dans ladite commune est étudiée à travers trois indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation entre 2013 et 2024, et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers sur cette période de onze ans.

i) *Accroissement absolu de la scolarisation*

Pour l'année scolaire 2024-2025, on compte 3 040 élèves au niveau fondamental. En comparaison avec l'effectif de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on constate une diminution absolue de 1 789 élèves² dans la commune.

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 3040 - 4829 = -1789$ élèves

ii) Accroissement relatif

En rapportant la diminution absolue à l'effectif total d'élèves des deux premiers cycles du fondamental en 2013-2014, on constate une baisse relative importante de 37,05³ % sur cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Le taux moyen annuel de diminution des effectifs scolaires dans la commune de Bahun, défini comme l'accroissement relatif sur une année, est de 4,30 % sur les onze années allant de 2013-2014 à 2024-2025⁴.

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse porte sur la répartition des écoles par rapport à la localisation des populations qu'elles desservent. Trois indicateurs ont été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion des élèves, le temps de trajet pour se rendre à l'école et leur lieu de résidence.

i) Les moyens de locomotion utilisés

Concernant les moyens de locomotion utilisés, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école.

ii) Le temps de trajet pour se rendre à l'école

Le temps de trajet varie considérablement selon le lieu de résidence des élèves. Par exemple, l'école nationale de Caïmite, située dans la première (1^{re}) section Bois-Pin, recrute des élèves venant des localités suivantes : Caïmite (moins de 15 minutes de marche), Piquot (31 à 60 minutes), Semalon (31 à 60 minutes), Bernard (15 à 30 minutes) et Lavertie (moins de 15 minutes). Parmi ces cinq localités, deux présentent un parcours jugé pénible pour les enfants. Cette situation est similaire dans plusieurs autres écoles nationales de la commune de Bahun.

iii) le lieu de résidence ou origine géographique des élèves

Concernant le lieu de résidence ou l'origine géographique des élèves, les données montrent que les écoles recrutent leurs élèves dans différentes zones de la commune, certaines plus éloignées que d'autres, allant de moins d'un kilomètre à plus de six kilomètres.

$$^3 \frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1789}{4829} \times 100 = -37.05\%$$

$$^4 E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}.$$

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 4829 = 3040 (1+r)^{11}$$

$$r = 0.04296861 (4.30\%).$$

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

L'accès diffère de l'accessibilité en ce qu'il résulte de l'interaction entre la demande des familles et l'offre scolaire existante. Cette analyse s'appuie sur quatre indicateurs : les taux d'admission, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au troisième (3^e) cycle, et les coûts de scolarisation.

i) Les taux d'admission des élèves

Les taux d'admission correspondent à la proportion d'enfants admis en 1^{re} année fondamentale selon les normes établies. On distingue deux types de taux : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Bahun, l'année scolaire 2024-2025 affiche un taux apparent de 108,70 %⁵. Ce taux supérieur à 100 % s'explique par le fait que de nombreux parents préfèrent inscrire leurs enfants à l'école à un âge plus avancé, souvent en raison des longues distances à parcourir. Par conséquent, les écoles, se trouvant en situation irrégulière, accueillent à chaque rentrée des classes des enfants de différents groupes d'âge. Cette situation ne fait qu'alimenter le phénomène des enfants surâgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Ainsi, seulement 33,64 %⁶ des enfants âgés de six ans ont été admis en 1^{re} année fondamentale en 2024-2025.

Ce contexte nuit au développement harmonieux du système scolaire haïtien. Pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il est donc crucial que l'État et les collectivités territoriales agissent pour réduire les distances à parcourir et sensibilisent les parents à l'importance d'une inscription à l'âge officiel.

ii) Les taux de scolarisation

Le taux de scolarisation mesure la proportion d'enfants admis de la 1^{re} à la 6^e année fondamentale. Il existe deux taux : le taux brut et le taux net de scolarisation. Pour Bahun, en 2024-2025, le taux brut est de 63,51 %⁷. Toutefois, en raison du nombre élevé d'enfants en surâge dès la 1^{re} année, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{588}{541} \times 100 = 108.70\%.$$

$$^6 \text{ Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{182}{541} \times 100 = 33.64\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{3040}{4787} \times 100 = 63.51\%$$

aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 52.30%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

iii) Le taux de transition

Le taux de transition correspond à la proportion d'élèves qui terminent avec succès la 6^e année fondamentale et poursuivent en 7^e année. Pour Bahun, ce taux est de 92,38 %, ce qui est relativement élevé. Sur les 24 écoles fondamentales de la commune, 10 (soit 41,67 %) proposent la 7^e année. Le tableau 3 illustre la répartition des écoles fondamentales selon qu'elles offrent ou non un cycle complet.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Bahun selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Bahun	Nombre total d'année d'étude							Total
	3	6	7	8	9	11	12	
1ère Sect. de Bois Pin (4eme)	# 0	2	1	1	1	0	1	6
	% 0,0%	33,3%	16,7%	16,7%	16,7%	0,0%	16,7%	100,0%
2ème Sect. Bailla ou Bailly (5eme)	# 0	2	1	0	1	0	2	6
	% 0,0%	33,3%	16,7%	0,0%	16,7%	0,0%	33,3%	100,0%
3ème Sect. Montagne Noire (6eme)	# 2	1	0	0	0	1	0	4
	% 50,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	100,0%
Ville de Bahun	# 0	1	1	1	0	3	2	8
	% 0,0%	12,5%	12,5%	12,5%	0,0%	37,5%	25,0%	100,0%
Total	# 2	6	3	2	2	4	5	24
	% 8,3%	25,0%	12,5%	8,3%	8,3%	16,7%	20,8%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Dans le contexte scolaire haïtien, trois catégories de coûts sont ici considérées: ceux liés à la scolarité, à l'achat de matériels didactiques et scolaires, ainsi qu'à la nourriture et à l'habillement. Les coûts de transport sont considérés comme négligeables, puisque la majorité des enfants se rendent à pied à l'école. Dans la commune de Bahun, le coût moyen de scolarisation par enfant dans une école fondamentale non publique varie entre 119 474,94 et 198 763,44 gourdes. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts selon leur composante et par classe.

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{2603}{4787} \times 100 = 52.30\%.$$

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Bahon par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	12551.46	11064.09	10356.82	87254.33	121226.70
2 ^e AF	12551.75	9590.91	10077.95	87254.33	119474.94
3 ^e AF	34594.53	9590.91	10640	87254.33	132079.77
4 ^e AF	14956.25	10839.47	9955.68	87254.33	123005.73
5 ^e AF	34594.53	12292.94	10539.41	87254.33	144681.21
6 ^e AF	45110.16	12632.35	13886.76	87254.33	158883.60
7 ^e AF	65201.67	25405	14554	87254.33	192415
8 ^e AF	67235	28532	15742	87254.33	198763.44
9 ^e AF	30150	20229.38	17060.63	87254.33	154694.34

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 125 420,91 et 149 597,33 gourdes, dont 87,67 % sont assumés par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition, par composante et par classe, des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Bahon par composante et par classe.

Année étude	Salairé du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	15569	2020	11064.09	10356.82	87254.33	126264.24
2 ^e AF		2020	9590.91	10077.95	87254.33	125512.19
3 ^e AF		2366.67	9590.91	10640	87254.33	125420.91
4 ^e AF		2087.50	10839.47	9955.68	87254.33	125705.98
5 ^e AF		2366.67	12292.94	10539.41	87254.33	128022.35
6 ^e AF		2366.67	12632.35	13886.76	87254.33	131709.11
7 ^e AF		2500	25405	14554	87254.33	145282.33
8 ^e AF		2500	28532	15742	87254.33	149597.33
9 ^e AF		2500	20229.38	17060.63	87254.33	142613.34

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Bahon

Le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Bahon se définit comme sa capacité à former, dans un délai minimal et avec des ressources financières jugées acceptables, le plus grand nombre possible d'élèves inscrits en année t. Pour l'évaluer, trois (3) indicateurs sont utilisés : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon ; l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves progressent dans le système, année après année. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent ainsi dans la commune de Bahon.

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Bahon

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	71%	76%	76%	77%	86%	93%
Taux de redoublement	23%	24%	23%	18%	14%	7%
Taux d'abandon	6%	0%	1%	5%	0%	0%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0,71	0,76	0,76	0,77	0,86	0,93		
TR	0,23	0,24	0,23	0,18	0,14	0,07		
TA	0,06	0	0,01	0,05	0	0		
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		35						
2024-2025	588	↗						588
	↓	↘	0					
2025-2026	135	417	↗					553
	↓	↘	↘	3				
2026-2027	31	196	317	↗				545
	↓	↘	↘	↘	12			
2027-2028	7	69	222	241	↗			540
	↓	↘	↘	↘	↘	0		
2028-2029		22	104	212	186	↗		523
		↓	↘	↘	↘	↘		
2029-2030			40	117	189	160		506
			↓	↘	↘	↘	↘	
2030-2031				52	117	174	149	342
				↓	↘	↘	↘	
2031-2032					56	112	162	169
					↓	↘	↘	
2032-2033						56	105	56
						↓	↘	
2033-2034							52	0
2034-2035								
Promus							467	
Année-élèves								3822
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				2803				
Nombre d'années-élèves réel =				3822				
Rendement interne =				73,35				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,36339				
Coût de l'élève formé =				8,18034				

Il ressort de l'analyse de cet organigramme que le rendement interne du réseau scolaire de la commune demeure relativement faible, atteignant seulement 73,35 %. En effet, sur la cohorte initiale de 588 élèves inscrits en première année fondamentale au cours de l'année scolaire 2024-

2025, seuls 149 élèves, soit 25,34 % parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale dans les délais réglementaires de six années. Ce n'est qu'en supposant que les élèves soient autorisés à redoubler jusqu'à trois fois une même classe, comme c'est fréquemment observé, que 467 élèves, soit 79,42 % de la cohorte réussiront finalement à achever la 6^e année du fondamental.

Ce niveau de rendement appelle donc une action concertée de l'État et de ses partenaires impliqués dans la gestion de l'offre éducative, afin de rehausser sensiblement cette performance et d'optimiser la rentabilité des investissements consentis dans le secteur.

iii) *Le taux de rétention*

Cet indicateur exprime la proportion d'élèves ayant intégré simultanément la première année fondamentale (1^{re} AF) et poursuivant leur scolarité jusqu'aux années suivantes : deuxième (2^e AF), troisième (3^e AF), quatrième (4^e AF), etc. Dans la commune de Bahon, le taux de rétention entre la 1^{re} et la 6^e année fondamentale est estimé à 66 % ($502 \div 761 \approx 0,6596$). Autrement dit, sur 100 élèves entrant en 1^{re} AF, 66 atteignent effectivement la 6^e AF. Bien que ce résultat puisse être jugé relativement encourageant, il demeure perfectible ; son amélioration constituerait un levier majeur pour renforcer la performance globale du système éducatif local.

I.2. Qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

Outre l'analyse quantitative de l'offre scolaire présentée précédemment, il importe d'examiner la qualité du service éducatif dispensé ainsi que le mode d'utilisation des ressources humaines et matérielles mobilisées. Ce second volet du diagnostic concerne notamment : la disponibilité, le profil de formation et l'affectation des enseignants ; l'organisation pédagogique des classes ; la qualité et l'adéquation des infrastructures et des équipements scolaires ; la disponibilité et la pertinence des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) *Disponibilité*

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, la commune de Bahon compte 255 enseignants affectés au cycle fondamental, dont 45,5 % sont des femmes. Cela correspond à un ratio moyen de 11 enseignants par école. Leur répartition est la suivante :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Bahon

Commune de Bahon	# école	# enseignant	Ens/Éc
1ère Sect. de Bois Pin (4eme)	6	61	10
2ème Sect. Bailla ou Bailly (5eme)	6	68	11
3ème Sect. Montagne Noire (6eme)	4	33	8
Ville de Bahon	8	93	12
Total	24	255	11

Il ressort qu'au niveau de l'enseignement fondamental dans la commune, l'effectif d'enseignants disponibles est globalement suffisant, avec un ratio moyen de onze enseignants par établissement.

ii) Leurs profils de formation

La question de la qualification des enseignants demeure néanmoins préoccupante. Conformément aux dispositions réglementaires du Ministère de l'Éducation nationale, est considéré comme qualifié tout enseignant titulaire soit d'un diplôme en sciences de l'éducation, soit d'un diplôme d'École normale d'instituteurs, soit encore d'un certificat de Formation initiale accélérée (FIA). Or, dans la commune, une proportion importante d'enseignants, 51,37 %, ne dispose d'aucune formation professionnelle les habilitant officiellement à exercer la profession. Leur répartition s'articule de la manière suivante:

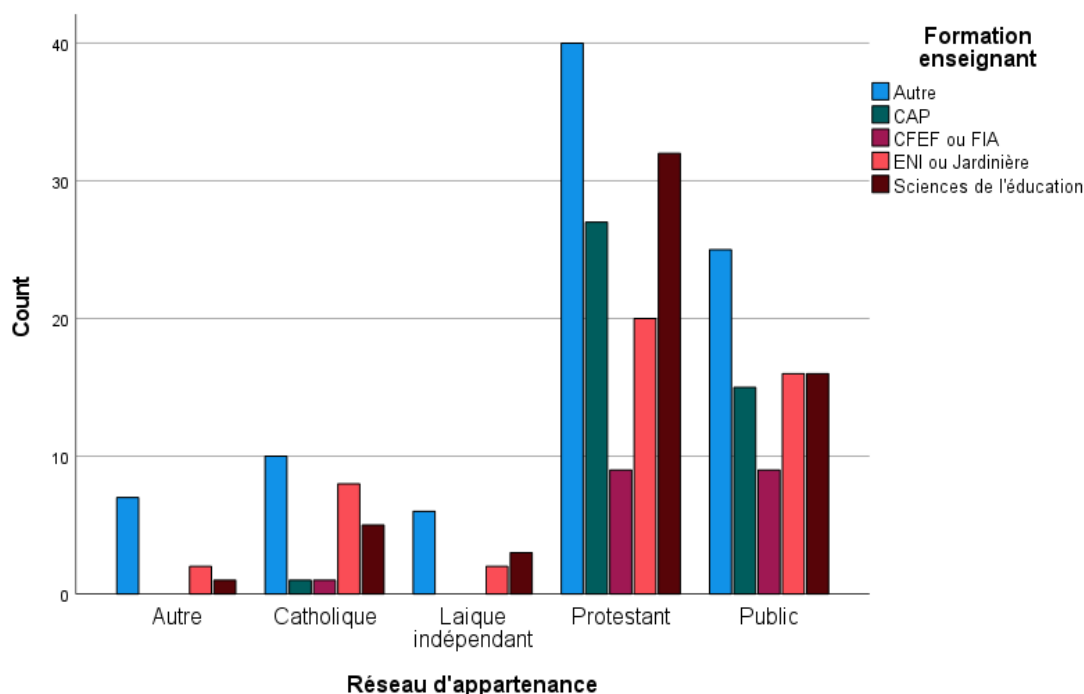


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. Organisation pédagogique et utilisation des enseignants

L'analyse de l'organisation pédagogique et de l'utilisation des enseignants dans la commune de Bahon repose sur trois indicateurs principaux : le nombre moyen de classes prises en charge par enseignant, le ratio élèves-enseignants, ainsi que le nombre moyen d'élèves par classe. Au niveau fondamental, il apparaît que la commune souffre d'un manque de salles de classe, ce qui limite l'accueil des élèves, et que les enseignants ne sont pas exploités de manière optimale. Selon les normes ministérielles, une salle de classe doit pouvoir accueillir jusqu'à 50 élèves. Or,

les données révèlent un ratio moyen salles de classe par enseignant de 0,73, un ratio moyen élèves par salle de classe de 22, et un ratio moyen élèves par enseignant de 16, comme l'illustre le tableau 8.

Tableau 8 : Organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Bahun.

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	8	10	76	0.8	10	8
Catholique	22	25	689	0.88	31	28
Indépendant	9	11	158	0.82	18	14
Protestant	97	128	1871	0.76	19	15
Public	50	81	1341	0.62	27	17
Ensemble	186	255	4134	0.73	22	16

I.2.3. Disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Bahun, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 12 et 29.26 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	96	12
Catholique	527.01	24
Indépendant	150	16.67
Protestant	2837.87	29.26
Public	1458.75	29.18
Ensemble	5069.63	27.40

De même, il apparaît que la superficie moyenne par élève dans la commune de Ferrier est globalement conforme aux normes établies, qui varient de 1 à 1,20 m² dans la majorité des sous-réseaux scolaires. Cette superficie oscille entre 0,76 et 1,52 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.26
Catholique	0.76
Indépendant	0.95
Protestant	1.52
Public	1.09
Ensemble	1.23

De plus, en ce qui concerne particulièrement le degré de sécurité et de confort des élèves, la situation est la suivante : trois écoles sont en mauvais état et nécessiteraient une réhabilitation ou une reconstruction. Par ailleurs, 29,2 % des écoles disposent d'un accès à l'eau, 20,8 % possèdent une cantine, 4,2 % une petite bibliothèque, et 12,5 % une trousse de premiers soins.

I.2.4. Disponibilité et qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leur impact direct sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires constituent une ressource didactique essentielle prise en compte dans le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Bahon. Selon les données recueillies pour l'année scolaire 2024-2025, un nombre important d'élèves passent l'année sans disposer de leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67,8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de la moitié de leurs élèves ne possèdent pas ces ouvrages.

En résumé, les valeurs des indicateurs mentionnés ci-dessus, utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale aux premier et deuxième cycle dans la commune de Bahon, se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 108.70% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 33.64%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 63.51% Taux net de scolarisation = 52.30%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 92.38%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 126264.24 gourdes 2 ^e AF = 125512.19 gourdes 3 ^e AF = 125420.91 gourdes 4 ^e AF = 123005.73 gourdes 5 ^e AF = 128022.35 gourdes 6 ^e AF = 131709.11 gourdes 7 ^e AF = 145282.33 gourdes 8 ^e AF = 149597.33 gourdes 9 ^e AF = 142613.34 gourdes 87.67% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 121226.70 gourdes 2 ^e AF = 119474.94 gourdes 3 ^e AF = 132079.77 gourdes 4 ^e AF = 123990.12 gourdes 5 ^e AF = 144681.21 gourdes 6 ^e AF = 158883.60 gourdes 7 ^e AF = 192415 gourdes 8 ^e AF = 198763.44 gourdes 9 ^e AF = 154694.34 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 71% Taux de promotion en 2 ^e AF = 76% Taux de promotion en 3 ^e AF = 76%

	Taux de promotion en 4 ^e AF = 77%
	Taux de promotion en 5 ^e AF = 86%
	Taux de promotion en 6 ^e AF = 93%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 23%
	Taux de redoublement en 2 ^e AF = 24%
	Taux de redoublement en 3 ^e AF = 23%
	Taux de redoublement en 4 ^e AF = 18%
	Taux de redoublement en 5 ^e AF = 14%
	Taux de redoublement en 6 ^e AF = 7%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 6%
	Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 3 ^e AF = 1%
	Taux d'abandon en 4 ^e AF = 5%
	Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0%
	Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 83.90%
Rendement interne du réseau d'écoles à Bahon	73.35%
Rapport élève/salle de classe	22 élèves
Rapport élève/maître	16 élèves
# enseignants	255
% de femmes	45.5%
% de maîtres qualifiés	48.63%
Ratio moyen m ² /élève	1.23 m ²
Ratio moyen m ² /classe	27.40 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	172
Salaire moyen d'un enseignant	11447 gourdes

II. Analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et de sa répartition à l'échelle de la commune constitue l'une des étapes les plus délicates dans l'élaboration de la carte scolaire de Bahon. Cette difficulté s'explique par la disponibilité des données démographiques, qui sont majoritairement agrégées et non géoréférencées. Les projections démographiques requises concernent une période à moyen terme, limitée à cinq ans.

2.1. Caractéristiques de l'évolution de la population scolarisable à Bahon

Trois indicateurs ont été utilisés pour caractériser cette évolution : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif et le taux moyen annuel de croissance de la population scolarisable. En

prenant comme référence l'année 2020 et en s'appuyant sur les estimations et projections fournies par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), il ressort que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) entre 2020 et 2025 est estimé à 70 enfants ;
- L'accroissement relatif pour cette même période est de 1,20 % ;
- Le taux moyen annuel de croissance de cette population s'élève à 0,24 %.

Nous supposons que cette tendance se maintiendra au cours des cinq prochaines années.

2.2. Structure par âge de la population scolarisable de la commune de Bahon

En nous appuyant sur les estimations et projections établies par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) pour l'ensemble du pays, et en tenant compte de la répartition par âge de la population de la commune de Bahon relative à la population nationale, nous avons déduit la structure pyramidale de la population scolarisable dont la représentation est la suivante.

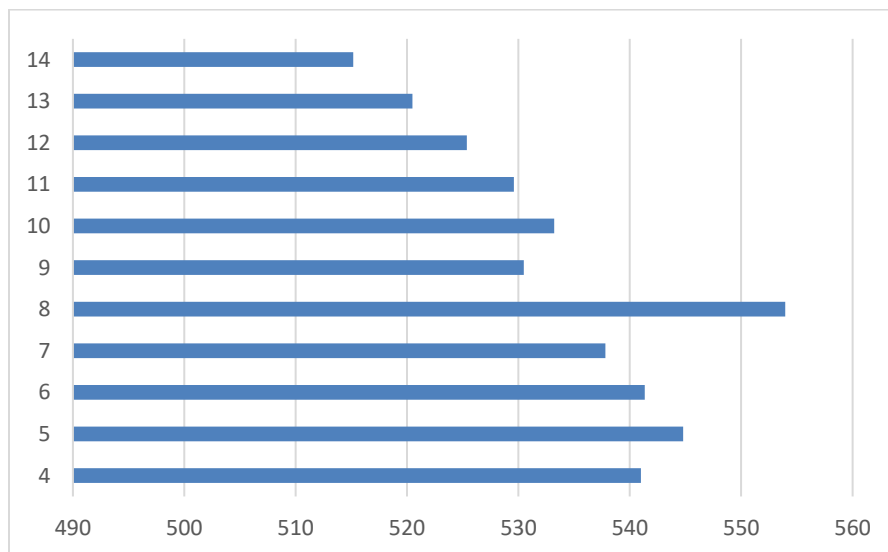


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Bahon.

2.3. Caractéristiques de dispersion de la population de la commune

La commune de Bahon s'étend sur une superficie de 76,38 km², avec une densité de population estimée à 351 habitants par km² en 2025. Toutefois, la population se concentre fortement dans les zones urbaines, alors qu'elle demeure relativement dispersée en milieu rural. Les 5 831 ménages concernés au moment de notre enquête sont répartis selon la répartition présentée dans le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Bahon en 2025

Commune de Bahon	# ménages	%
1e section Bois-Pin	2313	39,7
2e section Bailly	2134	36,6
3e section Montagne Noire	852	14,6
Ville de Bahon	532	9,1
Total	5831	100,0

2.3. Répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), ventilées par sexe pour l'ensemble du pays sur les années à venir, et en tenant compte de la proportion par âge de la population de la commune de Bahon par rapport à la population nationale, nous avons établi la répartition par sexe de cette population, détaillée dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Bahon

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	274	277	276	275	275	267	270	269	269	268
5	276	276	276	276	276	269	269	270	270	270
6	274	275	275	275	276	267	268	269	269	269
7	272	274	274	275	275	266	268	268	268	268
8	280	273	273	274	274	274	267	267	267	267
9	268	272	272	272	273	262	266	266	266	266
10	270	271	272	273	274	263	264	265	266	268
11	268	270	271	272	273	262	263	264	265	266
12	266	268	269	270	271	260	262	263	264	265
13	263	266	267	268	269	257	260	261	262	263
14	261	264	265	266	267	254	258	259	260	261
4-14	2972	2986	2991	2997	3002	2901	2915	2920	2926	2931

2.5. Projection de la population scolarisable

À cette étape, il a été nécessaire de partir de l'estimation de la population actuelle pour projeter celle attendue dans le futur. Deux éléments sont pris en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, ainsi que la projection concomitante de la structure par âge de cette population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant des estimations et projections de la population totale nationale fournies par l'IHSI, et en tenant compte de la proportion que représente la population de la commune de Bahon, nous avons déduit les chiffres suivants :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Bahon jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	26416	26773	27134	27501	27872

ii) *Projection de la structure par âge de la population scolarisable*

La difficulté réside ici en deux aspects : disposer de la structure par âge pour l'année 2024, puis pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En nous appuyant sur les estimations et projections fournies par l'IHSI, nous obtenons pour la commune de Bahon les données suivantes :

- **La population en âge d'admission à l'enseignement fondamental (fixée à 6 ans en Haïti) est estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	541	544	544	544	545

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	541	547	545	544	543
5	545	545	546	546	546
6	541	544	544	544	545
7	538	542	542	542	543
8	554	540	540	541	541
9	530	538	538	538	539
10	533	535	537	539	542
11	530	533	535	537	539
12	525	530	532	534	536
13	520	526	528	530	532
14	515	522	524	526	528
4-14	5873	5901	5912	5923	5934

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre étapes principales ont été suivies pour réaliser cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Bahon s'élève à 52,30 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra atteindre 100 % d'ici 2028, conformément aux objectifs du Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc de 47,7 %. La carte scolaire de Bahon s'inscrit dans un cadre de planification nationale, pour lequel les projections de la scolarisation future couvrent une période de cinq ans.

- Calcul des admissions nouvelles

L'âge légal d'admission en 1^{re} année fondamentale en Haïti est fixé à six ans. Toutefois, les effectifs admis incluent souvent des enfants plus âgés (7 ans, 8 ans, 9 ans et plus), ce qui contribue au phénomène des surâgés. En 2024-2025, le taux d'admission spécifique des enfants de six ans dans cette commune est estimé à 33,64 %. Pour combler l'écart, le taux moyen annuel de croissance devra atteindre **r = 0,1659**. La progression attendue du taux d'admission est présentée dans le tableau suivant, accompagné des effectifs des enfants de six ans à accueillir dans les prochaines années.

Ainsi, avec les efforts requis, les nombres d'enfants de six ans à admettre régulièrement en 1^{re} année fondamentale seront les suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^{re} AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	541	0.3364	182
2025-2026	544	0.5023	273
2026-2027	544	0.6682	364
2027-2028	544	0.8341	454
2028-2029	545	1	545

- Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Bahon :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	71%	76%	76%	77%	86%	93%
Taux de redoublement	23%	24%	23%	18%	14%	7%
Taux d'abandon	6%	0%	1%	5%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire soit consenti pour appliquer les dispositions prévues, à savoir : assurer le passage automatique des élèves en 1^{re}, 3^e et 5^e années fondamentales, limiter le taux de redoublement à un maximum de 10 % dans les 2^e, 4^e et 6^e années fondamentales, et garantir la fréquentation scolaire obligatoire des enfants, les taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Bahun, l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude est prévue pour les cinq prochaines années.

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	588	415	429	359	287	246
2025-2026	231+273=504	588+42=630	415-42=373	429+36=465	359-36=323	287+25=312
2026-2027	406+364=770	504+63=567	630-63=567	373+47=420	465-47=418	323+31=354
2027-2028	458+454=912	770+57=827	567-57=510	567+42=609	420-42=378	418+35=453
2028-2029	545	912+83=995	827-83=744	510+61=571	609-61=548	378+45=423

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Bahun

À partir des résultats du diagnostic approfondi réalisé ainsi que des projections démographiques qui tiennent compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques éducatives, nous formulons les propositions suivantes pour la réorganisation du réseau scolaire dans la commune de Bahun.

3.1. Perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes concernant les prévisions de réaménagement du territoire, il convient de souligner qu'aucune mesure spécifique n'est encore envisagée pour la commune de Bahun, ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques continueront à suivre les tendances actuelles, sans changements majeurs à court terme.

3.2. Normes scolaires

Les normes abordées concernent principalement le nombre d'élèves par classe ainsi que la taille des établissements scolaires.

i) Nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est de 22 dans la commune de Bahun, et atteint 27 dans les écoles nationales. Dans sa démarche vers la scolarisation universelle, l'État devra donc prévoir les moyens nécessaires pour intégrer les élèves non encore scolarisés, en visant un effectif maximum de 50 élèves par classe, dans la mesure du possible.

ii) *La taille d'établissement*

- **Taille minimale d'établissement**

Afin d'optimiser l'efficacité, nous proposons que l'État crée les conditions favorables au fonctionnement de classes à maître unique dans les zones où la population est très dispersée et où l'offre scolaire est quasi inexistante. La taille minimale théorique pour ces écoles sera de 50 élèves lorsque cela est réalisable ; dans le cas contraire, elle dépendra du nombre d'élèves à scolariser. Des programmes adaptés, ainsi que des matériels pédagogiques spécifiques, devront être développés. Les enseignants concernés devront également être formés et rémunérés en conséquence. Ces établissements seront rattachés à des écoles fondamentales plus complètes.

Dans les zones à forte densité de population, la taille minimale théorique d'une école fondamentale du 1^e et du 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves pour une école fondamentale complète (couvrant les neuf années d'études).

- **Taille maximale d'établissement**

La taille maximale d'un établissement est généralement déterminée en tenant compte de critères administratifs et pédagogiques. Au niveau fondamental, l'école doit être adaptée aux besoins des enfants. Nous proposons donc un effectif maximal de 500 élèves pour une école fondamentale du premier et du deuxième cycle. Toutefois, la décision finale revient aux autorités compétentes.

- **Taille standard d'établissement**

Cette taille correspond au nombre optimal de classes organisées par année d'étude, permettant d'obtenir un effectif satisfaisant par classe. Il s'agit à cet effet de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude. Pour la commune de Bahon, la répartition des élèves par classe pour l'année scolaire 2024-2025 est présentée ci-après :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
25.30%	17.86%	18.46%	15.45%	12.35%	10.59%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $3 \times 50 = 150$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

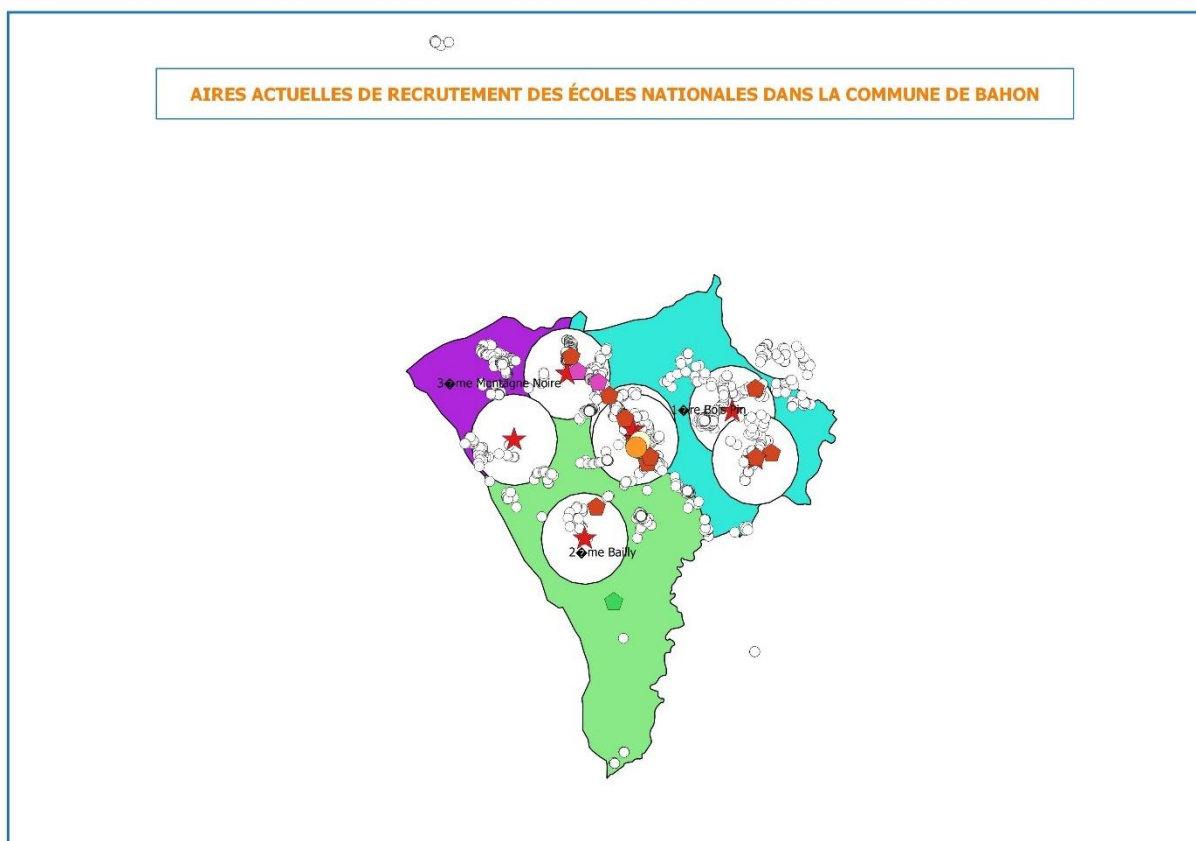
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	150	100	100	100	50	50	550
Classes	3	2	2	2	1	1	11

Sur la base d'un effectif total de 550 élèves répartis équitablement entre 11 classes, soit une moyenne arithmétique de 50 élèves par unité pédagogique, le ratio observé se conforme pleinement aux prescriptions de la norme d'encadrement. Par conséquent, un établissement d'enseignement fondamental regroupant 550 élèves répartis sur 11 classes couvrant les 1^e et 2^e cycles peut être qualifié d'établissement de taille standard au regard des caractéristiques de la commune.

3.3. Les aires de recrutement

L'aire de recrutement d'un établissement fondamental correspond à la zone géographique desservie. Elle est définie par la distance qu'un enfant âgé de 6 à 14 ans peut raisonnablement parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons de fixer ce rayon à moins de 2 kilomètres. Dans la commune de Bahon, il apparaît que les aires de recrutement de certaines écoles nationales approchent cette norme pour certains élèves, mais pas pour d'autres. Par ailleurs, la carte révèle que les aires de recrutement des écoles nationales se chevauchent en plusieurs endroits. Cette situation offre à l'État l'opportunité de réduire les distances de parcours des élèves en redéfinissant les aires de recrutement afin qu'elles deviennent disjointes, comme l'illustre la carte ci-dessous.



La réorganisation de l'offre scolaire existante apparaît comme une nécessité urgente. En effet, 6 344 enfants de moins de 15 ans, dont une proportion significative de 14,14 % présentant un handicap physique ou mental, restent non scolarisés dans la commune de Baho, comme l'illustre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Baho selon leur handicap

Commune de Baho	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Bois-Pin	2081	26	40	69	47
2e section Baille	2553	85	87	256	59
3e section Montagne Noire	876	18	14	22	12
Ville de Baho	834	24	41	71	26
Ensemble	6344	153	182	418	144

Outre la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à accueillir adéquatement ces enfants à besoins particuliers, nous recommandons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies de la manière suivante :

Commune de Baho	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Baho	École Fondamentale complète Monseigneur Darricades de Baho	Ville de Baho
		Montagne Noire

1 ^e section Bois-Pin	École nationale Le Phare de Bahun	Bois-Pin
		Bailly
		Ville de Bahun
		Grand-Barde
		Bois-Pin
	École nationale de Caïmite	Bailly
		Caïmite
		Picot
		Semalon
		Bernard
	École nationale de Bois-Pin	Bois-Pin
		Ferme
		Lumel
		Garot
	École nationale de Monpoint	Colmine
		Mathurin
		Cadette
		La Paix
		Monpoint
2 ^e section Bailly	École nationale de Bailly	Glaci Bourrique
		Nicolas
		Chaîne Bois-Pin
		Ka-Gouë
3 ^e section Montagne Noire	École nationale complète de Montagne Noire	Mainjouil
		Cardinot
		Viard
	École nationale Codada de Telier	Telier
		Poissonnière
		Masseigne

Il conviendrait d'implanter et de construire une nouvelle école nationale dans la 3^e section Montagne Noire, plus précisément dans la localité de Charrier.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire avec la demande évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales de Telier et de Bois-Pin nécessiteraient une réhabilitation ou une reconstruction.

3.5. Les enseignants

L'un des objectifs essentiels de la carte scolaire est de fournir aux autorités les éléments nécessaires pour localiser les zones caractérisées par un excédent ou un déficit en personnel enseignant. Cette identification permet, le cas échéant, de procéder à des réaffectations ou à des

recrutements, en cohérence avec la politique d'organisation pédagogique des établissements scolaires. Dans le cadre de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il conviendra d'assurer la formation des enseignants ne disposant pas encore des profils professionnels requis (voir annexe II pour la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de mettre fin au recrutement d'enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme précédemment mentionné, il ressort que l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental ne bénéficie pas de manuels de lecture et de mathématiques. Il est donc proposé que, pour l'année scolaire 2025-2026, des ressources spécifiques soient allouées, dans le cadre de la politique de financement, afin de permettre aux directions d'établissement d'acquérir ces ouvrages pour les élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post-2015 définis à Incheon et en conformité avec la législation nationale, l'État haïtien se doit d'assurer un accès équitable à l'école fondamentale pour l'ensemble des enfants. Cette exigence implique nécessairement un accroissement de l'offre scolaire publique à l'échelle nationale, ainsi qu'un financement public de l'offre privée à ce niveau d'enseignement.

Actuellement, dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants, des directeurs et du personnel administratif sont pris en charge par l'État ; le reste des coûts (87,67%) est supporté par les familles. Dans le cadre de sa politique visant à garantir l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État prenne en charge l'intégralité des coûts dans toutes les écoles nationales de la commune de Baho, en leur allouant les budgets nécessaires, ainsi que l'intégralité des coûts pour les écoles non publiques éligibles.

B. Niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

Selon l'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002, la mise en œuvre du nouveau secondaire devait débuter à la rentrée de septembre 2003, par l'introduction de la première année de la filière d'enseignement général dans tous les collèges et lycées du pays. Cette mesure n'a cependant pas été pleinement appliquée dans la commune de Bahon, où 30 élèves du 3^e cycle fondamental sont inscrits au lycée national Grégoire Eugène de Bahon.

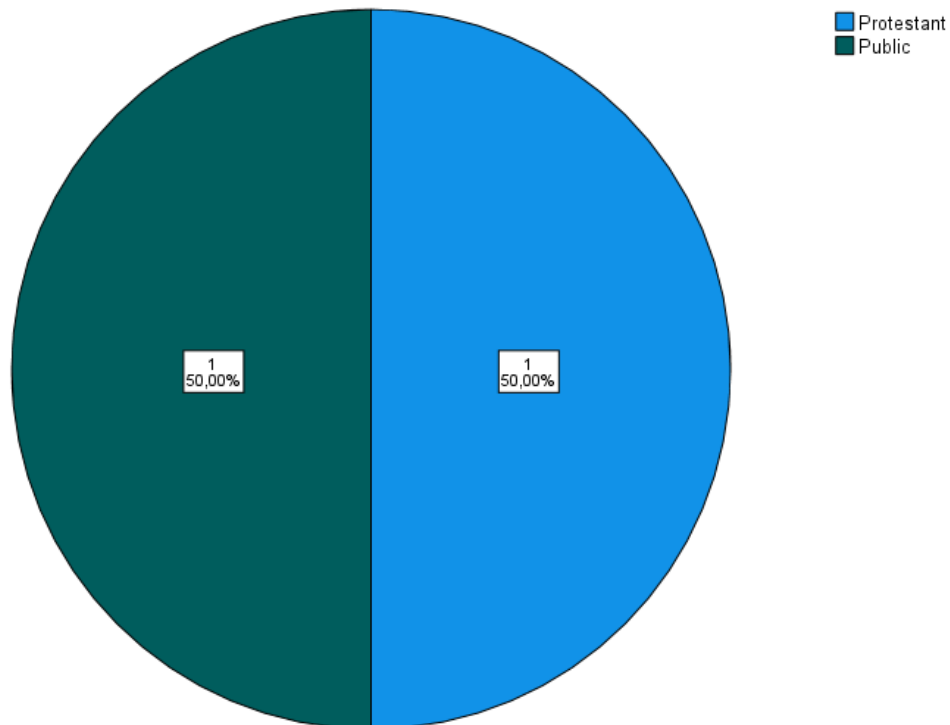


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Les deux (2) écoles secondaires qui existent dans cette commune fonctionnent en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Bahon selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
8h-13h	1	50,0
Autre	1	50,0
Total	2	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général et en son sein la Série « Sciences de la Vie et de la Terre ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 90 et 217 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Protestant	90	90	90
Public	217	217	217
Ensemble	154	90	217

1.1. Accessibilité et accès

Concernant leur accessibilité et leur accès, il convient de noter que le lycée est situé dans la 2^e section de Bailly, tandis que le collège se trouve en centre-ville, à Bahun.

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Bahun

Commune de Bahun	Réseau d'appartenance		Total
	Protestant	Public	
2ème Sect. Bailla ou Bailly (5eme)	# 0	1	1
	% 0,0%	100,0%	100,0%
Ville de Bahun	# 1	0	1
	% 100,0%	0,0%	100,0%
Total	# 1	1	2
	% 50,0%	50,0%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 du Cadre d'Action d'Incheon, adopté en mai 2015 lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous, les responsables politiques se sont engagés à l'unanimité. Leur but est que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire. Ce cycle doit être gratuit, de qualité, et conduire à un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif, dont la réalisation est fixée à 2030, Haïti a un long chemin à parcourir. En effet, le taux brut de scolarisation au secondaire pour l'année scolaire 2024-2025 est seulement de 13,64 %. Si l'on considère uniquement les enfants âgés de 15 à 18 ans, qui constituent la population officielle de ce niveau, le taux net de scolarisation est encore plus faible, à 4,97 %. Ces chiffres sont bien loin des 100 % visés.

Dans le contexte haïtien, un obstacle majeur à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de la scolarisation, tant dans le secteur privé que public. Dans le privé, ce coût varie entre 122 225 et 140 200 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, selon l'année d'études.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17750	23375	13150	67950	122225
NS2	19750	24875	13125	67950	125700
NS3	21750	27250	13625	67950	130575
Ns4	25250	26500	20500	67950	140200

Dans le secteur public, le coût moyen annuel de scolarisation varie également. Il se situe entre 183 532,93 et 193 777,93 gourdes. Parmi ces coûts, 58,82 % sont à la charge des parents d'élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude		Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	75577.93	3500	23375	13150	67950	183532.93
NS2		3250	24875	13125	67950	184777.93
NS3		3250	27250	13625	67950	187652
Ns4		3250	26500	20500	67950	193777.93

Un autre obstacle important à l'éducation pour tous est le faible niveau de performance des écoles. Autrement dit, elles ont souvent du mal à faire progresser les élèves. Ces derniers redoublent fréquemment en cas de difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons observé un parcours scolaire mitigé au secondaire dans la commune de Ferrier. Les taux de promotion d'une classe à l'autre variaient entre 46 % et 88 %, selon la classe concernée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	75%	9%	16%
NS2	75%	25%	0%
NS3	88%	1%	11%
NS4	46%	0%	54%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 78 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0,75	0,75	0,88	0,46		
TR	0,09	0,25	0,01	0		
TA	0,16	0	0,11	0,54		
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		12				
2024-2025	78	↗				78
	↓	↘	0			
2025-2026	7	59	↗			66
	↓	↘	↘	5		
2026-2027	1	20	44	↗		64
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	0	5	15	39		59
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	0	1	4	14	18	37
		↘	↘	↘		
2029-2030		0	1	4	6	11
			↘	↘	↘	
2030-2031			0	1	2	3
				↘	↘	
2031-2032				0	1	1
					↘	
2032-2033					0	0
					↘	
Promus					26	
Année-élèves						320
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				106		
Nombre d'années-élèves réel =				320		
Rendement interne =				33,15		
Coefficient d'augmentation des coûts =				3,016991		
Coût de l'élève formé =				12,06796		

Ainsi, on constate que dans cette commune, le rendement interne de l'enseignement secondaire est très faible; il s'établit à 33,15 %. Sur les 78 élèves entrés en NS1 en 2024-2025, seuls 18 (23,1 %) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4) années prévues, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement secondaire est assuré par un effectif de 90 enseignants, dont 4 femmes (4,44 %). Parmi eux, 45,56 % sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants travaillent à temps partiel dans plusieurs établissements simultanément. Par conséquent, le nombre d'enseignants indiqué est surestimé,

car plusieurs d'entre eux sont comptabilisés à plusieurs reprises. À titre purement indicatif, leur répartition par réseau d'écoles est la suivante :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Protestant	20	0	0
Public	70	4	41
Ensemble	90	4	41

Leurs profils de formation varient considérablement selon le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants sont issus des Facultés de Sciences de l'Éducation, tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique, comme l'illustre le graphique 2.

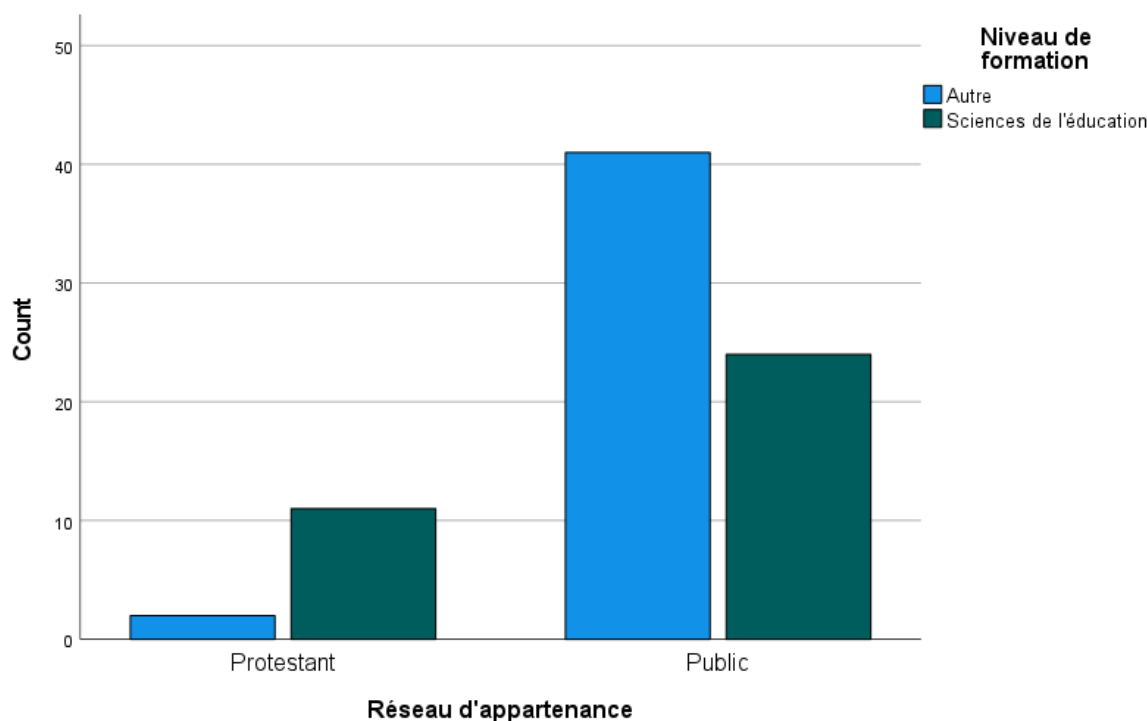


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ces enseignants travaillent principalement à temps partiel dans différentes écoles. Ils donnent souvent des cours dans plusieurs établissements, où ils sont rémunérés à l'heure. Cette situation rend difficile, dans une étude de ce type, l'établissement précis de leurs salaires mensuels, lesquels sont cumulés et dépendent du nombre d'heures enseignées ainsi que du tarif horaire appliqué. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il apparaît que leurs salaires mensuels moyens varient considérablement selon le réseau d'écoles, allant de 13 231 à 16 111 gourdes. La répartition des salaires se présente ainsi dans le tableau 9.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Protestant	13231
Public	16111
Ensemble	14671

Dans la commune de Bahon, les conditions d'accueil des élèves au niveau secondaire apparaissent globalement acceptables. On dénombre en moyenne 19 élèves par salle de classe, soit une superficie de 2,46 m² par élève, comme l'indique le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Protestant	4	168	90	1.87	23	42
Public	12	588	217	2.71	18	49
Ensemble	16	756	307	2.46	19	47.25

En définitive, l'offre éducative au niveau secondaire apparaît relativement onéreuse pour les familles et les élèves, tout en affichant une qualité modérée. Les valeurs des indicateurs précédemment présentés, servant à établir ce diagnostic, se détaillent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 13.64% Taux net de scolarisation = 4.97%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 183532.93 gourdes NS2 = 184777.93 gourdes NS3 = 187652 gourdes NS4 = 193777.93 gourdes 58.82% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 122225 gourdes NS2 = 125700 gourdes NS3 = 130575 gourdes NS4 = 140200 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 75% Taux de promotion en NS2 = 75% Taux de promotion en NS3 = 88% Taux de promotion en NS4 = 46%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 9% Taux de redoublement en NS2 = 25% Taux de redoublement en NS3 = 1% Taux de redoublement en NS4 = 0%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 16% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 11% Taux d'abandon en NS4 = 54%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Bahon	33.15%	
Rapport élève/salle de classe	19 élèves	
Nombre d'enseignants	90	
Pourcentage de femmes	4.44%	
% enseignants nommés par l'État	45.56%	
% de maîtres qualifiés	45.57%	
Ratio moyen m ² /élève	2.46 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	154 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 16111 gourdes dans le public et 13231 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Dans la partie A de ce document, relative à la carte scolaire préscolaire et fondamentale, il a été établi que la population de la commune de Bahon croît à un taux moyen annuel de 1,35 %, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cette croissance implique qu'un nombre croissant d'enfants devra être accueilli, tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire, dans les années à venir. Le tableau 12 illustre l'évolution prévue de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	515	518	522	525	529
16	510	514	517	521	525
17	505	509	513	516	520
18	501	504	507	511	514
15-18	2031	2045	2059	2073	2087

Aux données démographiques concernant les effectifs d'enfants devant être accueillis en classe (au nouveau secondaire 1 - NS1), il convient d'ajouter les effectifs des élèves qui achèveront régulièrement la 9^e année fondamentale avec succès, en prenant également en considération ceux susceptibles de redoubler, conformément à la situation actuelle.

Par ailleurs, en considérant que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est fixé à 15 ans, on observe que le phénomène des élèves sur-âgés, déjà présent au niveau fondamental, s'est poursuivi et renforcé à ce dit niveau. Les calculs révèlent que, pour l'année scolaire 2024-2025,

le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans en NS1 dans la commune de Bahon est seulement de 0,97 %. Cela signifie que 99,03 % des enfants scolarisables restent à admettre en NS1 au cours des cinq prochaines années afin de progresser vers l'objectif de scolarisation universelle fixé à 100 % pour 2030.

Il conviendra donc d'accroître annuellement ce taux d'admission de 24,76 % pour atteindre cet objectif en 2028-2029. La progression prévue du taux d'admission en NS1 ainsi que de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir s'établira alors comme suit :

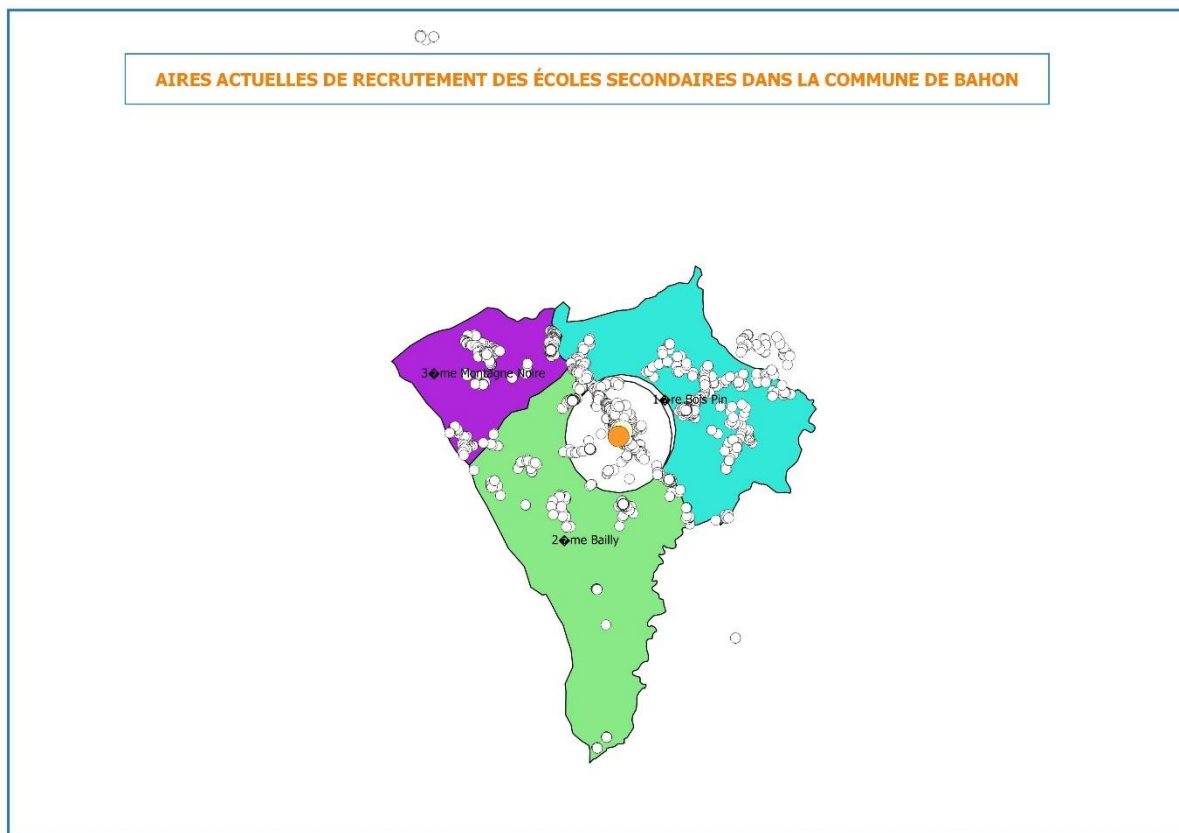
Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	515	0.0097	5
2025-2026	518	0.2573	133
2026-2027	522	0.5049	264
2027-2028	525	0.7527	395
2028-2029	529	1	529

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Bahon

Pour accueillir les effectifs d'enfants précédemment mentionnés, il sera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante selon trois axes principaux : redéfinir les aires de recrutement des écoles afin de garantir un temps de marche acceptable pour les élèves, renforcer la qualité des infrastructures des établissements actuels, et implanter de nouveaux lycées publics dans des zones stratégiques encore dépourvues de tels établissements.

Comme indiqué précédemment, l'ensemble des établissements secondaires est actuellement localisé dans la ville de Bahon ainsi que dans la deuxième section Bailly. Ces établissements accueillent des élèves issus de différentes zones de la commune, comme l'illustre la figure 5, qui présente sous forme de graphique circulaire leurs zones de recrutement actuelles.



Cette image illustre clairement le recouvrement des aires de recrutement des écoles secondaires, indiquant qu'elles puisent leurs effectifs dans des localités largement communes. Une réorganisation s'avère donc nécessaire.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire locale et de l'ajuster en fonction de la demande, qu'elle soit exprimée ou incitée. Dans cette optique, et en considérant les propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau secondaire, il sera indispensable de former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, de mettre à niveau ceux qui ne possèdent pas encore les profils professionnels requis, et de cesser simultanément le recrutement d'enseignants non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post-2015, l'État haïtien a l'obligation d'assurer à tous les enfants un accès équitable à l'enseignement secondaire. Cet engagement passe non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique sur l'ensemble du territoire, mais également par le financement public de l'offre privée, dans la mesure du possible.

Enfin, dans les lycées, seuls les salaires des enseignants, des directeurs et du personnel administratif sont actuellement pris en charge par l'État, tandis que 58,82 % des coûts liés à la scolarisation incombent encore aux familles. En conséquence, il est proposé que l'État assure le financement intégral de ces dépenses incluant la scolarité, les matériels scolaires, les uniformes

et la cantine pour l'ensemble des lycées à établir dans la commune de Bahon, en allouant un budget adéquat par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Bahon

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle